

Dynamiques agricoles en Creuse

L'agriculture joue un rôle déterminant en Creuse. Occupant plus de 60 % de l'espace, cette activité concourt pour plus de 13 % au chiffre d'affaires départemental et y mobilise 13 % de l'emploi. Au cours de la dernière décennie, la sole agricole, majoritairement composée de prairies, a été relativement préservée de l'artificialisation en raison de la faible urbanisation du département.

La très forte spécialisation en production de bovins viande extensif rend la filière dépendante d'acteurs économiques extérieurs (exportateurs, transformateurs), des aides à la production de la PAC mais aussi des conditions climatiques (sécheresse). En outre, elle fragilise le département en cas de crise de la filière bovine.

Un département très agricole

Plus de 60 % de l'espace départemental est agricole

Selon l'OCS CESBIO ⁽¹⁾, l'agriculture creusoise recouvre plus de 60 % de la superficie du département.

La sole agricole se compose pour plus de 80 % de prairies destinées essentiellement à l'élevage bovin. Blé d'hiver, triticales et pour une moindre part maïs, constituent les principales cultures et représentent 12 % des surfaces agricoles. Elles sont plutôt implantées à l'est du département, au sein des petites régions agricoles « Bas-Berry » et « Combraille Bourbonnaise ».

S'étendant sur 161 000 hectares, le massif forestier occupe 35 % de l'espace départemental.

Les feuillus, disséminés sur l'ensemble du territoire, constituent les trois quarts du peuplement. Les conifères, essentiellement concentrés au sud-ouest du département sur les hauteurs du plateau de Millevaches, constituent une ressource forestière implantée après-guerre, dans un objectif d'exploitation moderne, qui aujourd'hui arrive à maturité. Ils représentent ainsi plus de 70 % de la récolte forestière ces dernières années.

Une faible artificialisation des espaces agricoles et forestiers

Entre 2009 et 2015, 657 hectares d'espaces agricoles ou forestiers ont été artificialisés (source CEREMA-DGFip). Cela représente la plus faible artificialisation par rapport aux autres départements néo-aquitains, comme par exemple en Gironde où celle-ci est dix fois plus élevée en pourcentage.

(1) Centre d'Etudes Spatiales de la Biosphère

Un paysage agricole et forestier



Plus des deux tiers des espaces ont été utilisés pour créer de l'habitat diffus. Cette situation paraît paradoxale car on enregistre, sur la même période, un déclin démographique et de l'emploi et le taux de vacance des logements est le plus élevé de Nouvelle-Aquitaine. L'augmentation du nombre de ménages pourrait en partie expliquer ce phénomène.

L'agriculture, acteur majeur de l'économie et de l'emploi

13 % du chiffre d'affaires creusois

Avec un chiffre d'affaires de 413 millions d'€ (sur la période janvier-septembre 2018 source DGFip), soit 13 % du chiffre d'affaires creusois - toutes activités confondues - agriculture et sylviculture jouent un rôle économique majeur dans ce département où l'industrie et la construction sont peu développées. Hors des villes, l'activité agricole est en première ligne dans les territoires creusois. Pour mémoire, au niveau national, le secteur primaire représente seulement 1,5 % du PIB.

Une forte spécialisation

L'agriculture creusoise présente une très forte spécialisation. Les herbivores et les produits d'herbivores (lait) comptent pour 83 % de la valeur de la production de la ferme creusoise (hors productions fourragères) et les bovins pour 94 % au sein des herbivores. L'agriculture creusoise est donc particulièrement sensible aux aléas de production fourragère et de conjoncture bovine. L'élevage bovin est très majoritairement tourné vers la production de viande.

13 % de l'emploi départemental

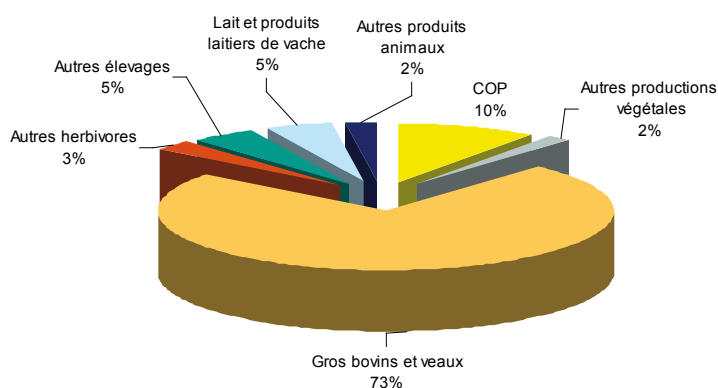
5 300 emplois sont liés à la viande et au lait en Creuse en 2015, dont 4 900 liés à la viande (étude Insee-Draaf 2016). C'est 13 % de l'emploi total du département contre 2 % au niveau national. Ce chiffre inclut les éleveurs mais également les emplois dans les établissements de commercialisation (hors commerce de détail), de transformation de viande et de lait, de production d'aliments pour animaux. C'est 900 emplois de plus que dans l'ensemble de l'industrie du département (4 400 emplois en 2015). Les filières viande et lait sont présentes dans des zones où la densité de population est très faible. Leur rôle est déterminant dans la survie du maillage de commerces et services ruraux.

Des aides de la PAC conséquentes

Au titre de la campagne 2017, les agriculteurs creusois ont reçu 126,9 millions d'euros d'aides directes et ICHN. En plus du paiement de base qui constitue la moitié du montant des aides versées, un soutien important est attribué aux bovins allaitants (22 % des aides couplées) et l'ensemble du département est éligible à l'indemnité compensatoire aux handicaps naturels (ICHN) qui représente 25 % des aides PAC. Comme dans tous les départements fortement orientés vers la production de bovins ou ovins viande, la Creuse affiche une forte dépendance aux aides PAC où ces dernières représentent, en 2017, plus du tiers de la valeur totale de la production agricole hors subvention.

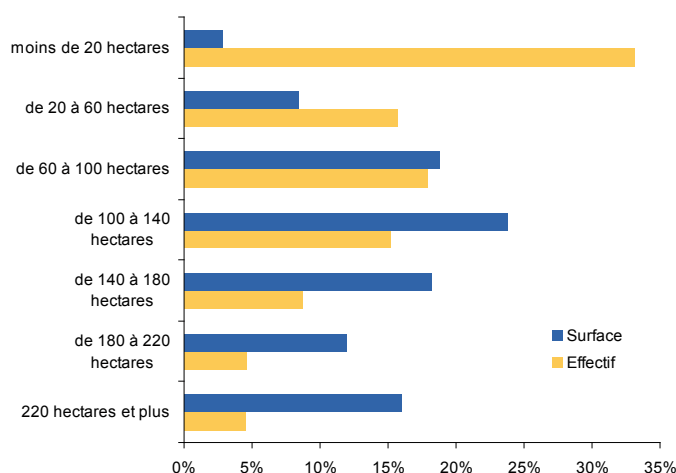
L'élevage bovin production majeure de la ferme creusoise

Répartition de la valeur de production -hors production fourragères- en Creuse, en 2017



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

Répartition de la SAU des exploitations et selon leur taille en 2017



Source : MSA

De grandes exploitations qui s'agrandissent et se restructurent

60 % de la sole agricole exploitée en société

En 2017, on recense - tous statuts confondus - (2) près de 4 000 exploitations agricoles.

Plus des deux tiers sont sous statut d'exploitation individuelle mais regroupent seulement 40 % de la sole agricole. Les Groupements d'Exploitations Agricoles en Commun (GAEC) constituent la forme sociétaire la plus usitée. Ces derniers représentent le cinquième des exploitations et mettent en valeur 46 % des surfaces.

(2) Y compris cotisants solidaires - Source MSA

Des exploitations très étendues...

Les exploitations de Creuse s'étendent souvent sur de vastes superficies. En 2017, la SAU moyenne par exploitation est de 76 ha, mais plus de 70 % de la SAU totale est exploitée par des exploitations de plus de 100 ha. Les exploitations de plus de 180 ha représentent moins de 10 % de l'effectif total mais regroupent 28 % des surfaces agricoles. À l'opposé, les exploitations de moins de 20 ha composent le tiers de l'effectif mais ne regroupent que 3 % de la sole agricole.

... qui s'agrandissent et se restructurent

Entre 2010 et 2017, le département a perdu - tous statuts confondus - 637 exploitations ⁽³⁾ soit une diminution de 14 %. Par contre, les surfaces exploitées déclarées à la PAC se maintiennent, voire progressent légèrement. On constate une augmentation de la taille des exploitations et une évolution de leur statut juridique.

Progression des grandes exploitations

Les exploitations gagnent en moyenne une dizaine d'hectares entre 2012 et 2017. Ce sont principalement les grandes exploitations qui progressent au détriment des plus petites. Les exploitations de plus de 180 ha gagnent 102 unités et augmentent leur surface exploitée de 40 %. Les exploitations comprises entre 100 et 180 ha demeurent stables et les exploitations de moins de 100 ha perdent le cinquième de leur effectif et le quart de leur surface exploitée.

Engouement pour les GAEC

Les GAEC progressent nettement entre 2010 et 2017, tant en effectif (25 %) qu'en surface totale exploitée (+33 %) au détriment des autres statuts qui enregistrent un net recul. Cette évolution est liée au choix des nouveaux installés dont les deux tiers optent pour ce statut, mais également à la décision d'agriculteurs en place de changer de statut. Cela concerne environ 400 exploitants dont plus de la moitié étaient en EARL et un tiers en exploitation individuelle.

Cette progression peut s'expliquer par l'évolution réglementaire de ce statut qui permet depuis 2010 la constitution de GAEC entre époux, et depuis 2014 de bénéficiaire de la « transparence » fiscale et sociale. Au delà de ces avantages, le GAEC est avant tout un groupement de chefs d'exploitation qui s'engagent autour d'un projet commun en regroupant leurs moyens de production pour mieux les optimiser. Cela permet en outre un aménagement plus confortable du temps de travail et des congés, en passant par exemple de deux exploitations à une seule.

(3) Source MSA

Prédominance de la filière « bovins viande »

19 % du cheptel bovin viande régional

En 2018, la Creuse compte un cheptel bovin de 426 860 bovins. Le cheptel de souche se compose de 172 600 vaches mères de race à viande et 7 560 vaches laitières, ce qui représente 4 % du cheptel de vaches laitières de Nouvelle-Aquitaine et surtout 19 % du cheptel de vaches à viande, plaçant la Creuse au premier rang régional pour le cheptel viande. Entre 2011 et 2018, le cheptel viande semble se maintenir malgré une légère diminution à partir de 2016, vraisemblablement liée à

Restructuration des exploitations entre 2010 et 2017

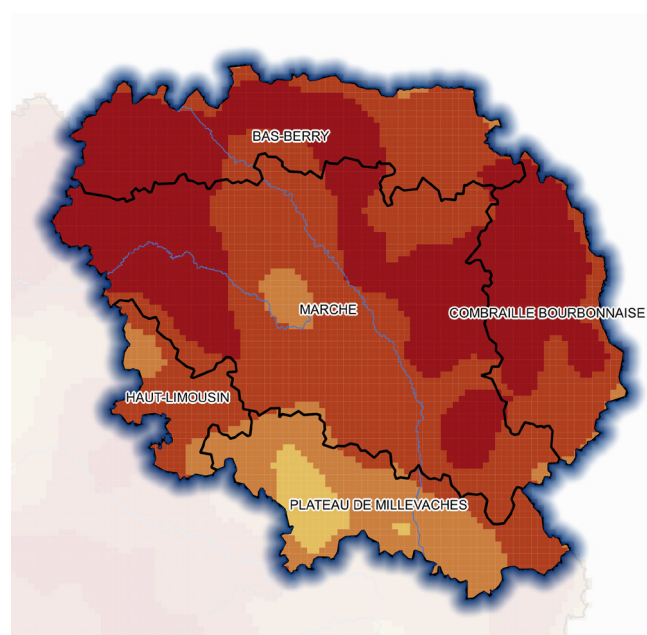
Répartition des exploitations agricoles selon leur statut juridique et évolution 2010-2017 (en %)

Statut d'exploitation	Effectif (*)	% de surface agricole totale en 2017	Variation d'effectif 2010/2017
Exploitation individuelle	2 695	40	-21
GAEC	845	46	26
EARL	310	11	-19
SCEA	24	1	-53
Autre statut sociétaire	66	3	14
Ensemble	3 940	100	-14

(*) Cotisants solidaires inclus

Source : MSA

L'élevage bovin viande, omniprésent sur le département



Densité de vaches viande au km² en 2010 (*)



(*) Densité obtenue après carroyage et lissage des données géolocalisées au siège d'exploitation.

Sources : ©IGN-BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2010

la sécheresse, alors que le cheptel laitier enregistre une forte diminution d'effectif (-23 %), prolongation de la diminution enregistrée au cours des précédentes décennies.

Prédominance du système naisseur

Plus de 70 % des élevages sont des « naisseurs » et produisent des broutards maigres destinés principalement à l'exportation. En 2017, 65 000 broutards ont été exportés, ce qui représente le quart de la production régionale. On compte 140 broutards exportés pour 100 génisses/jeunes bovins/veaux produits pour la boucherie. Ces proportions sont relativement stables et varient peu selon la conjoncture.

15 % des élevages sont naisseurs-engraisseurs

15 % des élevages produisent des broutards mais engraisent également tout ou partie de leurs génisses et/ou taurillons. Malgré de plus faibles effectifs commercialisés qu'en vif (15 000 génisses et 23 000 mâles), ce système de production a un poids économique conséquent car il dégage une meilleure plus-value. Par ailleurs, une partie importante de la production est sous signe de qualité (label rouge essentiellement).

À ce jour, la Creuse ne dispose d'aucun abattoir de bovins. Ainsi, 60 % des bovins sont abattus dans des départements limitrophes (Haute-Vienne, Allier, Corrèze), le reste l'étant dans des départements plus éloignés (Vienne, Tarn et Garonne, Loire...).

Aucune entreprise agroalimentaire conséquente n'est implantée en Creuse, conséquence vraisemblable de l'absence d'abattoir, privant ainsi l'économie départementale de la valeur ajoutée liée à la valorisation de la viande produite localement.

Régression de la production laitière bovine

En 2017, 130 éleveurs laitiers ont perçu l'aide « bovins lait ». Ils sont disséminés sur l'ensemble du territoire. La production de lait de vache en 2017 est de 423 938 hectolitres, soit 3,8 % de la production de Nouvelle-Aquitaine. Conjointement à la diminution du cheptel, les volumes produits enregistrent une diminution de 16 % par rapport à l'année 2010.

La quasi-totalité de la production laitière est livrée à l'industrie

En 2015, trois entreprises se partageaient la majeure partie de la collecte ⁽⁵⁾ : la Coopérative Auvergne Limousin (48 %), la fromagerie Chavegrand (34 %) et l'entreprise SODIAAL (12 %). Elles détiennent toutes un établissement implanté en Creuse. Ainsi, la régression régulière du cheptel laitier enregistrée au cours des dernières décennies est doublement pénalisante au niveau départemental car elle touche l'économie agricole mais elle peut également impacter l'activité industrielle de transformation et les emplois qui y sont rattachés.

(5) Source ASP - Fichier des quotas laitiers

Renouvellement des exploitants : des points de vigilance

Viellissement des exploitants

Selon le fichier des « cotisants non salariés » de la MSA, la moyenne d'âge des exploitants (hors cotisants solidaires) est de 49 ans en 2017, soit un an de moins que dans le reste de la région Nouvelle-Aquitaine. Entre 2010 et 2017, l'âge moyen

des exploitants a augmenté de trois ans, traduisant un moindre renouvellement de ces derniers.

Remplacement d'un exploitant sur deux

Ainsi, sur cette période, à peine plus d'un partant sur deux a été remplacé et les nouveaux déclarants ont repris au total à peine plus des deux tiers des terres libérées par les partants.

Par ailleurs, 790 déclarants en 2010 et 2017 ont diminué leur surface, d'en moyenne 24 ha. 1 330 l'ont augmentée, de 22 ha en moyenne. 1 457 ont conservé une surface équivalente.

Ces constats montrent que la reprise des terres libérées par cessation ou diminution d'activité s'effectue d'une part par l'installation de nouveaux agriculteurs mais contribue aussi à l'agrandissement d'exploitations existantes.

Une dynamique d'installations aidées

Sur la période 2015 à 2017, on enregistre 171 projets d'installation aidée via la DJA. La Creuse se situe ainsi en 3^{ème} position au niveau régional derrière les Pyrénées-Atlantiques (307 dossiers) et les Deux-Sèvres (214 dossiers).

Des installations liées à l'élevage bovin

Toutefois, on peut légitimement penser que cette dynamique est liée au fait que les installations sont plus souvent aidées qu'ailleurs en raison de la forte spécialisation en élevage. En effet, selon les données de la MSA et tous types d'installations confondus (y compris non aidées), les taux d'installations se situent entre 2,5 % et 3,0 % par an et sont inférieurs à la moyenne régionale et à la moyenne nationale qui, selon les années, se situent entre 3,0 et 3,5 % par an.

Quelques activités « émergentes »

Sur la période 2010-2017, tous types d'installations confondus, six sur dix concernaient l'élevage bovin viande et une sur dix l'élevage ovin. Moins de 2 % des projets d'installations concernaient l'élevage de bovins lait.

Le reste des installations se partage en de très diverses orientations : élevage de chevaux, polyculture-élevage, grandes cultures, maraîchage-horticulture, élevage de petits animaux, autres cultures spécialisées, arboriculture, élevage porcin et élevage de volailles. ■

Pour aller plus loin

Retrouvez la présentation détaillée de l'agriculture creusoise en cliquant sur ce lien

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

©AGRESTE
2019

Agreste
la statistique agricole



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteur : Hubert GUICHENEY
Composition - Impression : SRISSET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114